



Philippe Zanolla

correspondant local Grenoble

Grenoble le 25 octobre 2016

Contribution à la concertation « cœur de ville cœur de Métropole »

Présentation

« Rue de l'Avenir », est une association nationale généraliste en matière de déplacements urbains, qui porte un projet visant l'amélioration de la qualité de vie en ville et dans nos villages.

La rue n'est pas en effet seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie. Depuis 1988, date de sa création, « Rue de l'Avenir » a pour objectif de contribuer à transmettre aux générations futures **une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre.**

Constat

Dans les années d'après guerre, l'automobile est apparue comme la solution parfaite pour toutes les mobilités. Toujours plus exigeante, il n'était pas envisagé de lui fixer des limites. On voulait même adapter la ville à l'automobile mais rapidement sont apparus les limites de cette politique. La société a pris conscience du danger de ce développement de la mobilité automobile. Les Plans de Déplacement Urbains, la Loi sur l'Air ont acté la nécessité de la réduction de l'usage de l'automobile et du développement des modes de déplacements alternatifs .

Le projet soumis à la concertation

Le projet « cœur de ville cœur de Métropole » s'inscrivant dans cette démarche de réduction de l'usage de l'automobile en ville recueille le soutien total de l'association « rue de l'avenir » .

La réduction proposée de la place de l'automobile en ville est ambitieuse et envoie un signal fort de cette volonté de reconquête de l'espace public au profit des piétons et cyclistes.

Les prévisions alarmistes concernant les réductions d'emprise ou l'arrivée du tramway se sont toujours révélées sans fondement. Les inquiétudes liées aux reports de circulation ont toujours été démenties par la capacité d'adaptation des automobilistes et l'évolution des comportements.

Remarques sur le projet présenté

- Nous aurions apprécié l'intégration, dans les restrictions de circulation, de l'axe République-Lavalette libérant de tout trafic de transit les places Ste Claire et Notre Dame lieux importants de passage et de « séjour » de piétons et siège de nombreux commerces.
- Une des branches du futur réseau cyclable structurant passera par l'axe Rey Sembat, il paraît important de limiter l'accès aux voitures dès le carrefour Chavant.
- Cette voirie structurante vélo tournant sur le cours Lafontaine, le reste de l'aménagement en projet doit rester un espace partagé entre vélos, bus et piétons sans sectorisation de ces usages par des marquages spaciaux.
- Enfin, il faudra être vigilant pour que la rue Docteur Mazet ne devienne, pas pour les automobilistes, un « parcours malin » pour rejoindre la place Dubedout en ne la laissant pas dans le même sens de circulation automobile sur toute sa longueur.